



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

**PREAVIS NUMERO 25/2014**

**Café-restaurant de l'Hôtel-du-Monde à Grandvaux -  
déplacement et transformation de la cuisine,  
rafraichissement des WC et de la cage d'escalier**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 10 novembre 2014

mardi 18 novembre 2014

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU  
VIGNOLES  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Le contrat de l'actuel tenancier cessera le 15 décembre 2014. La Municipalité souhaite profiter de l'occasion pour apporter les améliorations nécessaires à cet objet.

La consultation de divers acteurs de la branche de la restauration a conforté la Municipalité dans sa décision de réaliser ces travaux rapidement afin de pouvoir ouvrir l'établissement pour le début de la saison 2015.

Les derniers travaux importants (la création de la véranda) datent d'une vingtaine d'années. Les équipements techniques sont obsolètes et la cuisine ne répond plus aux exigences et aux normes actuelles. Elle est située un étage en dessous des salles à manger et de la terrasse ce qui, malgré l'existence d'un monte-plats, ne facilite pas l'exploitation de cet établissement. Les WC ainsi que la cage d'escalier nécessitent un rafraîchissement.

## **2. Projet**

Il s'agit de supprimer la cuisine actuelle et d'en créer une nouvelle, à la place de la petite salle à manger située au niveau du café, de la grande salle à manger et de la terrasse.

La chambre froide, au même étage que la cuisine actuelle, reste au même emplacement. L'espace ainsi libéré pourra servir, ultérieurement, et en accord avec le futur repreneur, de laboratoire ou de salle de préparation

Le chauffage de la cuisine sera assuré par la nouvelle installation de ventilation ; cela permettra de supprimer les radiateurs afin de faciliter l'entretien et les nettoyages.

Les fenêtres et les vitrages donnant sur la salle à manger seront remplacés, ainsi que le faux-plafond et les revêtements de sol et des murs.

Un rafraîchissement de la peinture et un remplacement des éclairages sera effectué dans la cage d'escalier et dans les WC.

Les appareils sanitaires et robinetteries seront remplacés.

### 3. Coût des travaux

<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	CHF	18'520.-
	Démolitions, protections, etc.		
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		
	21 Gros œuvre 1	CHF	11'600.-
	Maçonnerie, canalisations		
	Charpente		
	22 Gros œuvre 2	CHF	11'800.-
	Fenêtres		
	Ferblanterie, couverture		
	23 Electricité	CHF	21'600.-
	24 Chauffage, ventilation	CHF	59'500.-
	25 Installations sanitaires	CHF	27'100.-
	27 Aménagements intérieur 1	CHF	29'000.-
	Plâtrerie		
	Vitrages intérieurs		
	Menuiserie		
	28 Aménagements intérieur 2	CHF	57'305.-
	Carrelage		
	Faux-plafonds		
	Peinture		
	Nettoyages		
<b>3</b>	<b>Equipement d'exploitation</b>	CHF	140'000.-
	Agencement cuisine professionnelle		
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	CHF	3'000.-
	Dallage extérieur		
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>	CHF	57'000.-
	Divers et imprévus (env. 15%)		
	<b>Coût total des travaux, TTC, arrondis:</b>	<b>CHF</b>	<b><u>436'000.-</u></b>

Les sorties de fonds sont prévues début 2015.

#### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 25/2014 de la Municipalité du 10 novembre 2014;  
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées  
de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de déplacement et réfection de la cuisine du café-restaurant de l'Hôtel-du-Monde à Grandvaux ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 436'000.- ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 43'600.- par année, le premier au budget 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
Max Graf

La secrétaire

  
Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2014

Délégué de la Municipalité : M. Georges Hauert